

COMPTE-RENDU
Séminaire Accompagnateurs QBDM et MC 2021
Par EnvirobatBDM



DATE :

Le 19 octobre 2021

LIEU :

Au Domaine de Valbrillant à Meyreuil (13)

SOMMAIRE

1. Préambule.....	p 3
2. Rappel du déroulé de la journée.....	p 4
3. Présentation en plénière	p 5
4. CR GT / BDM V4 : Biodiversité.....	p 6
5. CR GT / BDM V4 : Energie.....	p 9
6. CR GT / BDM V4 : Matériaux.....	p 11
7. CR GT / BDM V4 Prérequis : Bioclimatisme.....	p 14
8. CR GT / QDM Prérequis.....	p 16
9. CR GT / QDM Mémento : Mobilités.....	p 22
10. Retours sur les murs d'expression.....	p 24

1. Préambule

Le 19 octobre dernier a eu lieu le séminaire annuel des accompagnateurs QBDM et des membres de commission organisé par EnvirobatBDM. Pour rappel, ce séminaire est un événement annuel et obligatoire pour l'ensemble des accompagnateurs.

Ce séminaire a trois objectifs :

1. Présenter aux accompagnateurs et membres de commission les actualités d'envirobatBDM (évolutions des démarches QBDM, chiffres d'affaires, ressources publiées, formations à venir...).
2. Proposer aux accompagnateurs QBDM et membres de commissions de s'exprimer poser des questions à l'équipe d'EnvirobatBDM, et de faire remonter d'éventuels besoins, difficultés rencontrées, pistes d'évolution et tout autre retour concernant les démarches QBDM.
3. Travailler ensemble sur des évolutions des démarches QBDM au travers de groupes de travail.

EnvirobatBDM remercie l'ensemble des accompagnateurs et membres de commission pour le temps qu'ils accordent aux démarches QBDM, leur implication et leur présence aux événements.

2. Rappel du déroulé de la journée

8h30-9h : Accueil café

9h-11h : Présentation en plénière

- Mot d'accueil
- Présentation des nouvelles arrivées au sein de l'équipe EnvirobatBDM
- Points d'information sur les démarches QBDM
 - Les chiffres des démarches 2021
 - Les commissions numériques
 - Le collectif QBD
 - Le canal
 - Les mémento QBDM
 - La V4 de BDM
 - Les nouvelles typologies de BDM
- Actualités du pôle ressource
- Actualités des formations
- Agenda et communication
- Programme 2022
- Présentation des murs d'expression

Pause

11h30-13h : Groupes de travail

- BDM V4 : Biodiversité
- BDM V4 : Energie
- QDM Prérequis

Pause repas

14h30-16h : Groupes de travail

- BDM V4 : Matériaux
- BDM V4 : Prérequis Bioclimatisme
- QDM Mémento : Mobilités

16h-16h30 : Restitutions de chacun des GT

3. Présentation en plénière

Avis sur les commissions présentiel/distanciel :

	PRESENTIEL	DISTANCIEL
Avantages	<ul style="list-style-type: none">• Plus d'interactions• Coupler avec d'autres événements• Le public reste + facilement	<ul style="list-style-type: none">• Gain de temps de transport• Capter plus de public• Possibilité de faire participer plus d'entreprises
Propositions	Dans le cas d'une multiplication des sessions visio, avoir l'obligation qu'au moins une des commissions soit en présentiel	

Autres sujets évoqués :

- Communiquer les dates de commission auprès des étudiants en paysage, urbanisme, ingénierie...
- Document des règles de cadrage pour les adhésions multi-régions à transmettre aux accompagnateurs.

4. CR GT / BDM V4 : Biodiversité

Contexte

Précédent GT Urbain dense dans lequel a été abordé la thématique de la biodiversité.

Synthèse des propositions de ce précédent GT :

- Adapter le prérequis espaces extérieurs pour intégrer la biodiversité. Elaborer un prérequis « à points » pour lequel il faudrait valider un certain nombre de moyens pour valider le prérequis.
- Proposition de renommer la thématique « **territoire, site et biodiversité** » et d'avoir un **pré-requis spécifique** :
 - o **CAP** : plan de localisation des essences et des types de sols
 - o **BRONZE** : plan et note explicative des mesures mises en place pour favoriser la biodiversité, et un nombre de points dans la sous thématique biodiversité
 - o **ARGENT ET OR** : plan paysager, note explicative et un nombre de points différent pour l'argent et l'or

Objectif

Proposer une liste de moyens adaptés à la thématique biodiversité.

Synthèse des échanges

Inscrire la biodiversité au niveau de la thématique

Attention à la cohérence de formulation des thèmes à l'échelle nationale (uniformisation des démarches).

Différencier les éléments attendus en fonction du niveau

Dès le niveau **CAP**, demander un **diagnostic faune et flore de l'existant** comprenant :

- État initial de la biodiversité (faune et flore existantes), plan de localisation des essences et des types de sols
- Plan des espèces à protéger (exemple de diagnostic fourni par Amandine LIPARI)

BRONZE : Diagnostic et note explicative des mesures mises en place pour favoriser la biodiversité, et un nombre de points ~~dans la sous thématique biodiversité~~ parmi un groupe de critères identifiés

ARGENT ET OR : Diagnostic, plan paysager, note explicative et un nombre de points de plus en plus important selon le niveau

Grandes idées, enjeux évoqués

- Elaborer un cahier des charges BDM Biodiversité à l'image du cahier des charges STD
- Echelle (parcelle/Territoire) : Contribuer à la biodiversité du territoire, le projet s'inscrit dans une échelle territoriale (corridor)
- Ouvrir l'identification de la biodiversité à d'autres professionnels : paysagiste, accompagnateurs BDM, experts, écologues (peut-être à différencier selon le niveau ?)
- Croiser les propositions de ce GT avec le regard d'experts écologues
- Une liste d'accompagnateurs mobilisés sur le sujet de la biodiversité est constituée en séance (ci-dessous)

Éléments qui semblent importants d'intégrer

- Comparer le coefficient de biotope initial à celui du projet (méthode Ademe, Effinature)

- Pourcentage pleine terre / surfaces secondaires
- Planifier les étapes de plantation (période sensible de la flore)
- Contextualiser selon le coefficient d'emprise au sol du projet
- Points à valoriser dans le référentiel :
 - o les démarches réalisées en parallèle (Effinature, Biodiversity)
 - o la végétalisation des façades
 - o la protection des arbres en phase chantier

Reformulation, compléments (en noir), ajouts (en bleu) apportés aux propositions de moyens issues du GT Urbain dense :

~~• Le projet ne participe pas à introduire d'espèces envahissantes sans envisager des stratégies de maintien. (Figuiers de Barbarie, griffes de sorcière, buddleja de David, Ailante ...).~~
~~On peut envisager de proposer de s'appuyer sur le document réalisé par le Conservatoire botanique national alpin et le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.~~

- Réalisation d'un plan de gestion des espaces extérieurs qui détaille la planification des étapes de plantation (en lien avec les périodes sensibles de la flore).
- Réalisation d'une note de suivi des végétaux importées pour favoriser la provenance locale et l'adaptabilité au changement climatique des espèces.
- Label semence locale (marque Végétal local). Voir Ecovallée qualité / EVE : <http://www.fcbn.fr/vegetal-local-vraies-messicoles>
Volume et qualité terre végétale dans laquelle sont plantées les espèces
- Ligne biodiversité du budget maintenue jusqu'au bout du projet
- Favoriser le développement du panel sensoriel (plantes appréciées par les oiseaux, arbres fruitiers, plantes aromatiques, arbres à fleurs odorantes, flore mellifère...) tout en limitant les allergènes.
- Arroser avec eaux grises et/ou pluviales

Propositions du GT urbain dense qui n'ont pas pu être étudiées en séance :

- Préservation des espaces lors du chantier : approfondir le critère existant
Présence de bâches sur les éléments stockés au printemps ou en période de nidification, circulation des engins sur site à 20km/h pour limiter l'écrasement de la microfaune, sensibilisation des équipes de réalisation...
 - Accompagnement du projet par un professionnel écologue.
 - Identification des espaces support de la biodiversité sur les abords et façades (sols vivants, refuges écologiques, sites de reproduction, zones de nourrissage) et mise en place d'installations (création de nichoir à oiseaux, hôtels à insectes, points d'eau, mangeoires...).
 - Engagement dans une démarche d'entretien des espaces extérieurs respectueuse de la biodiversité et réduction des pollutions (Zero-phito, sans pesticides, traçabilités des produits tonte raisonnée et différenciée, eco-pâturage).
 - Planning d'entretien des espaces végétalisés et de contrôle de l'intégrité des installations d'arrosage.

Liste accompagnateurs mobilisés sur le sujet à solliciter pour les prochains GT

Prénom	NOM	Structure	Mail
Cédric	JUVENELLE	NOVACERT / NOVATEC	cedric.juvenelle-taza@novacert.fr
Pauline	BENEDETTI-PELAGOR	SOCOTEC	pauline.pelagor@socotec.com
Thomas	BIDON	TPFi	t.bidon@tpfi.fr
Sophie	GENTIL	Sowatt	sophie.gentil@sowatt.fr
Thomas	CLAPIER	Polyexpert Environnement	t.clapier@polyexpert.fr
Bianca	CASTELLI	Elan France	b.castelli@elan-france.com
Marie	KOBLER	TR-AME	mkobler@tr-ame.fr
Paul	BERLIN	DIAGOBAT	p.berlin@diagobat.fr

5. CR GT / BDM V4 : Energie

Groupe 1

THEMATIQUES/REMARQUES	PROPOSITIONS
Poids carbone	
Carbone doit plus ressortir	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter un indicateur carbone biogénique stocké ? • Attention aux nouveaux indicateurs, MOA s'est habituée à E+C- (auxquels il manque des éléments...) • Dans la rénovation il manque le volet Carbone
Prérequis	
Pousser + le prérequis sur le niveau énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Pousser le niveau de réduction du Cep pour le niveau OR ? → Absence de consensus : risque de brider des typologies de projets (ex des projets complexes) • Ne pas se limiter au cadre réglementaire, mais son utilisation donne une direction connue des MOA • Objectif sobriété mais attention au seuil. Comment fixer un seuil ? Contextualiser par endroit OU créer un seuil avec plusieurs critères et demander de répondre à un des critères ?
SED	
SED a du sens si on suit un CdC	<ul style="list-style-type: none"> • Il serait intéressant que les MOA fassent des SED en conception. Fixer un seuil en phase conception ? • En phase usage vérifier qu'on est proche de la SED conception (ex : point si on a -20% de différence entre le réel et le prévisionnel)
Plus-value BDM	
Attention à ne pas devenir comme toutes les labélisations	<ul style="list-style-type: none"> • S'occuper de la partie rénovation (à la différence de RE2020), propositions : <ul style="list-style-type: none"> - Partir de la SED pour la réhabilitation et ajouter garde-fous performances dans la durée - Etudier s'il est possible d'utiliser certains critères RE2020 et d'adapter les seuils ou utiliser les anciennes réglementations en étant plus ambitieux - Décret tertiaire : En rénovation, pour un bâtiment qui garde le même usage et dont les consommations initiales sont connues : proposer un critère « réduire de 40% les consommations » • Bien définir ce qu'on entend par énergie renouvelable • Mettre un critère sur l'absence de chauffage dans un bâtiment BDM ?

Groupe 2

THEMATIQUE	PROPOSITIONS
Etude à lancer pour intégration de la Re2020 dans la démarche BDM	<ul style="list-style-type: none"> • Etude à phaser dans le temps, phase 1 de l'étude sur la typologie logements • Regarder comment sont valorisés les logements traversants (notamment au niveau du BBIO) • Utiliser les premiers retours de l'étude de Pouget consultants pour construire le cahier des charges de la mission • Dans les projets à étudier, intégrer des projets bronze, argent et or, avec des systèmes différents • Etudier comment sont valorisées les PAC en zone H3 • Etudier comment sont intégrés les points suivants : forfait froid, ventilation naturelle et brasseurs d'airs • Etudier l'impact de classement au bruit des zones sur le forfait de froid (forfait froid obligatoire en zone BR2 et BR3 ?) • Etudier comment sont intégrés les comptages dans la Re2020 • Etudier comment le critère sur le forfait de climatisation peut être corrélé à la STD
STD/SED	
Consignes de climatisation	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer des éléments de cadrage sur les consignes de climatisation (principalement dans le tertiaire)
Prérequis énergie	
	<ul style="list-style-type: none"> • Insister sur la sobriété • L'intégration des ENR doit être corrélée aux ressources du site, il pourrait être demandé dans les niveaux argent et/ou or une étude d'approvisionnement très poussée, avec une ou plusieurs variantes à intégrer dans le cout global • Etudier les conséquences du nouvel indicateur Cep,nr et du nouveau niveau de Cep • Demander une comparaison en phase usage entre les consommations issus de l'étude thermique réglementaire, la STD et les consommations réelles.
Critères énergie	
	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux valoriser la gestion technique

6. CR GT / BDM V4 : Matériaux

Objectif

Redéfinir le thème Matériaux pour la version 4 du référentiel BDM en lien avec le développement de la démarche BDBFC (Bourgogne Franche Comté) qui se pose les mêmes questions.

2 réunions ont déjà eu lieu sur la question du thème Matériaux : une avec les adhérents lors de l'AG EnvirobatBDM le 17 juin 2021 et une autre avec les membres de l'équipe EnvirobatBDM lors d'un séminaire équipe le 1^{er} septembre 2021. Des échanges ont également eu lieu avec Terragilis pour partager nos avancées respectives. Deux propositions d'agencement du thème Matériaux au niveau des sujets et objectifs existent et sont relativement convergentes.

L'objectif de ce groupe de travail est ainsi d'entériner cette convergence et de réfléchir à la question de l'objectif de réduction de l'impact environnemental des matériaux de construction.

Les deux propositions se présentent ainsi :

Pour la proposition EnvirobatBDM (proposition 1) :

Sujet n°1 : Minimiser le recours aux matériaux neufs
Objectif n°1 : Minimiser les besoins constructifs
Objectif n°2 : Augmenter la durée de vie du bâtiment
Objectif n°3 : Favoriser le réemploi
Sujet n°2 : Penser à la fin de vie du bâtiment
Objectif n°1 : Réversibilité / Déconstruction en vue du réemploi
Objectif n°2 : Traitement local des matériaux déconstruits (réemploi et recyclage)
Sujet n°3 : Utiliser des matériaux à faible impact environnemental
Objectif n°1 : Utiliser des matériaux locaux
Objectif n°2 : Utiliser des éco-matériaux (nature des matériaux)

Pour la proposition Terragilis (proposition 2) :

Sujet n°1 : Mise en place d'une logique d'économie de matière
Objectif n°1 : Minimiser le recours aux matériaux neufs
Objectif n°2 : Penser le cycle de la matière
Sujet n°2 : Limitation de l'impact des matériaux
Objectif n°1 : Limiter l'impact des matériaux par un calcul global
Objectif n°2 : Limiter l'impact "matière" de la structure porteuse
Objectif n°3 : Limiter l'impact "matière" des planchers et dalle
Objectif n°4 : ...
Sujet n°3 : Qualité des matériaux
Objectif n°1 : Privilégier l'emploi de ressources "soutenables"
Objectif n°2 : Compatibilité des matériaux / cohérence du choix des matériaux

Synthèse des échanges du GT

Structure du référentiel

La lisibilité du référentiel est un point qu'il ne faut pas négliger car elle permet de sensibiliser les acteurs des projets qui découvrent la démarche, notamment les maîtres d'ouvrage.

Les deux propositions sont finalement assez similaires, bien qu'avec des approches légèrement différentes en termes de positionnement et de niveau de détail. La proposition 1 est jugée plus lisible et plus claire mais le niveau de détail du sujet 2 de la 2^{nde} proposition est très intéressant.

Les sujets 1 de chaque proposition sont quasiment identiques. Seules les formulations d'objectifs diffèrent même si elles conduisent au même résultat : la frugalité nécessaire sur la question des matériaux par la recherche de la juste construction, avec la juste quantité de matériaux pour atteindre la juste performance. Une approche sensible qui irait vers la justification de cette juste construction par une note justificative, serait difficile à gérer lors de l'instruction des projets (cf. traitement actuel du prérequis bioclimatisme).

Décision 1 : le premier sujet portera sur la recherche de frugalité et d'économie de matière. L'intitulé exact reste à définir.

Le travail doit se poursuivre pour décliner ce premier sujet en objectifs. La question de favoriser le réemploi par la *démontabilité* se heurte à l'impossibilité de connaître l'état des filières de réemploi à la fin de vie du bâtiment au moment de la conception d'un projet. Mais cela soulève quand même la question de savoir s'il faut privilégier l'emploi de matériaux neufs à faible impact carbone plutôt que des matériaux qui présentent un potentiel de réemploi plus important. Dans le cas de la déconstruction, il faudrait pouvoir valoriser une réutilisation hors projet (ex-situ), comme le permet par exemple le label BBCA rénovation via la déconstruction sélective.

Sur la question de l'augmentation de la durée de vie du bâtiment, il faut penser à la modularité à l'échelle du logement ou à la réversibilité des locaux.

Une bonne façon de mettre en avant la frugalité semble être de ramener les indicateurs calculés au nombre d'occupants et non pas au nombre de m², par exemple kg CO₂ eq/usager.an à l'image des calculs énergétiques de Cep/occupant. Cela permet également de valoriser les projets dont le programme lui-même est déjà établi sur la base d'un juste besoin.

La question du réemploi va forcément évoluer avec la mise à disposition des diagnostics PEMD obligatoires à partir de 2022 aux équipes de maîtrise d'œuvre.

Le sujet 2 de la proposition 2 correspond au sujet 3 de la 1^{ère} proposition. Cependant le positionnement retenu pour la proposition 2 permet de pondérer les différents lots constructifs et ainsi relativiser leur importance pour ne pas accorder le même poids aux isolants qu'à la structure. Terragilis (pour le référentiel BDBFC) s'est d'ailleurs appuyé sur les résultats de l'observatoire E+C pour définir les pondérations des lots, variables selon les typologies de bâtiments.

Décision 2 : le positionnement des lots au niveau objectif doit être favorisé en utilisant les pondérations issues de l'expérimentation E+C

Se posent des questions particulières sur l'allotissement :

- Pour le lot faux plafonds/cloison/doublage : jusqu'à quel niveau de détail aller ?
- Dans quel lot positionner les façades dans le cas d'une construction poteau-poutre ?
- Il peut exister un problème pour le sol qui peut être valorisé dans plusieurs lots.
- Doit-on raisonner à l'échelle du matériau ou du complexe ? => échelle du complexe

Ces questions sont en partie résolues en utilisant les macro-lots de l'expérimentation E+C-.

Impact environnemental de la construction

Tous les projets soumis à la RE2020 devront faire une ACV et donc il sera possible de déterminer leur impact à partir de l'IC construction. Pour les autres, notamment les projets de rénovation, il est nécessaire de trouver un moyen simple et communicatif de faire cette évaluation. Il est donc plutôt proposé de développer un outil d'approximation d'impact environnemental, potentiellement complémentaire d'une ACV et non pas opposé. Terragilis a déjà commencé à réfléchir à un tel outil sur la base d'un tableur. Il est proposé de mutualiser les efforts.

Décision 3 : EnvirobatBDM et Terragilis vont mutualiser leurs efforts pour développer un outil d'approximation d'impact environnemental

Les participants au GT intéressés pour se joindre à cet effort collectif seront invités à une réunion collective dédiée à ce sujet précisément au mois de novembre (*ndlr : la réunion a eu lieu le 19 novembre*).

Il est évoqué l'idée d'ajouter la possibilité d'avoir des points supplémentaires en ayant recours à une ACV pour les projets non soumis à la RE2020 qui visent un niveau ambitieux.

Prérequis

L'effet pédagogique des prérequis par points doit être conservé, voire reproduit sur d'autres thèmes (cf. bioclimatisme). Il faudra veiller au bon équilibre des différentes typologies (neuf/réhabilitation) et des différents sujets et objectifs.

Suite des travaux

Un sous-groupe est constitué pour travailler sur l'outil d'approximation sur la base du tableur Terragilis. RdV pour une réunion conjointe avec BDBFC.

7. CR GT / BDM V4 Prérequis : Bioclimatisme

Propositions :

- **Nombre de points** à atteindre parmi plusieurs moyens qui relèvent du bioclimatisme, gradué selon le niveau :
Exemples cités : Qualité des protections solaires et adaptation à l'orientation de la façade / éblouissement / Masque / éviter ICU / Biodiversité / Récupération chaleur-fraicheur
 - Ne semble pas une approche globale. Alors avoir de grands principes objectivables. Mais le bioclimatisme est-il objectivable ?
- Ajouter une sous thématique **bioclimatisme** dans les moyens et pondérer les différents moyens, prioriser les critères du bioclimatisme, liste de critères les plus impactants :
Exemples cités : 80% de logements traversants = 2 points / orientation / accès à la lumière naturelle + traversant / pourcentage de surface vitrée par rapport aux parois isolées / Orientations dans le logement neuf / Protection solaire : dans le prérequis / Implantation du bâtiment
- Prérequis : demander une **note bioclimatisme** en fournissant un **cahier des charges bioclimatisme** (à la façon du CdC STD) qui liste les items à qualifier dans la note bioclimatique
Points qui semblent importants à intégrer dans le cahier des charges :
 - Messages basiques comme celui des volets roulants qui ne permettent pas une bonne ventilation et un accès à la lumière...
 - Protections solaires extérieures, justifier les choix par façade
 - Taux de surface vitrée
 - Raconter la démarche, la réflexion, l'histoire, la logique
 - Objectiver la notion, définir les critères majeurs
 - Planche des potentialités du site, puis cohérence de la réponse MOE
 - Processus de réflexion du bioclimatisme : Plan masse bioclimatique (vents dominants, course du soleil, apports solaires, coupes protections solaires, plan orientation des protections solaires, végétation, flux)
 - Héliodon avec maquette IFC – lecture 3D
- Valider le prérequis **plus en amont**, à l'entrée en démarche en phase devis par exemple ou **Pré-validation** du prérequis.
- Présentation ppt à étayer sur la partie bioclimatisme avec focus sur les potentialités du site et plan masse bioclimatique
- Imposer un pourcentage de logements traversants ?
Sûrement oui
Marseille, charte DD (ne limiter au mono orienté que les petites surfaces T2)
Ok pour le logement mais difficile pour les autres typologies
- **Définition claire du bioclimatisme.** N'a-t-on pas été trop ambitieux ?
Bioclimatisme = se passer de la climatisation ?
 - Se passer de chauffage, puis de climatisation à quelle échéance
Qu'est-ce qu'un bâtiment bioclimatique ?
 - Composition des parois / ventilation

- Le contexte qui fait le bioclimatisme
- Adaptation du bâtiment au site et au climat (vent, pluie..)
- Urgence du confort de l'habitant (les protections solaires jouent un rôle prépondérant), il faut que le prérequis bioclimatisme interdise les situations insupportables
- Se passer de climatisation : confort en se passant de la clim et chauffage
- Imposer des protections solaires qui laissent passer la lumière

RE2020 : Probable que la RE2020 oblige les logements en H3 à avoir une clim.

Enjeux :

- Sens du nombre de points par rapport à la conception bioclimatique d'ensemble
- Connecter les principes du bioclimatisme avec le confort
- Uniformiser les instructions de projet tout en gardant une pertinence au niveau du projet
- Identifier ce qu'il faut éviter
- Pouvoir dire si un bâtiment est bioclimatique ou non sans avoir à faire une STD
- Ne pas exclure certaines solutions mais les faire évoluer

Décisions prises par le groupe de travail :

- Le prérequis bioclimatisme sera remplacé par un nombre de points (comme pour les matériaux)
- Avoir une sous-thématique bioclimatisme (avec les propositions ci-dessus)
- Proposer une slide dans le power point de présentation qui cadre le bioclimatisme (comme pour hypothèses std)

8. CR GT / QDM Prérequis

Objectifs du groupe de travail

La démarche QDM fait l'objet de prérequis rédigés à l'occasion de la V2 en 2017-2018. Les prérequis visent à encadrer l'entrée en démarche (niveau cap) et créer des paliers pour les différents niveaux de reconnaissance (bronze, argent, or).

Les retours d'expérience des dernières années ainsi que le travail réalisé à l'occasion du mémento ont amené l'équipe à proposer des modifications sur les prérequis. Ces modifications sont de plusieurs ordres :

- Clarifier les attendus sur l'entrée en démarche en termes de sobriété foncière notamment
- Adapter et/ou supprimer des prérequis existants pour une meilleure lisibilité
- Expliciter des prérequis existants pour renforcer leur valeur pédagogique et les attendus
- Établir des différenciations plus nettes entre les différents niveaux de reconnaissance (bronze, argent, or)

Ces modifications ont été présentées aux membres du GT qui ont ensuite discutés en sous-groupes des différents prérequis. Un temps de restitution en fin de GT a permis de faire émerger des points de convergences ou des points à travailler.

Il y avait une vingtaine de participants. Tous les prérequis n'ont pu être discutés.

Compte-rendu des échanges

- Nouveau prérequis proposé :
CONTEXTE ET TERRITOIRE / « Le projet favorise la sobriété foncière et la continuité urbaine, il est situé dans le tissu urbain existant pour conforter la centralité ou s'inscrit dans sa continuité directe. Il poursuit des objectifs de **compacité et de préservation des **terres agricoles**. »**

Ce nouveau prérequis est bienvenu afin de lutter contre l'étalement urbain.

Le terme « terres agricoles » est jugé trop réducteur et devrait être complété « d'espaces naturels » ou être remplacé par « **terres non artificialisées** »

Le terme de compacité est plutôt associé au bâtiment. Proposition de le remplacer par « **densité** ». Ajouter l'idée de « **renouvellement urbain** », de « reconstruire la ville sur elle-même/sur l'existant ».

Il est remarqué qu'il n'y a pas de prérequis sur la trame verte et bleue. Il est proposé par quelques participants d'ajouter un prérequis : « le projet préserve et favorise la continuité de la TVB. Ou il n'y a pas de TVB »

- Nouveau prérequis proposé :

CONTEXTE ET TERRITOIRE / « Pour la typologie zone d'activités économiques : le projet concerne la requalification d'une zone d'activité existante »

Observation n°1 :

Il a été évoqué la suppression du prérequis car il est estimé dommage de restreindre les ZAE à celles qui sont réhabilitées sachant que de nouvelles ZAE seront de toute façon réalisées.

- Il a été soulevé que le projet de ZAE est défini par les collectivités et que sa vocation est difficilement modifiable. Cependant, le concepteur a pour rôle de faire évoluer le projet. Pour cette raison il est difficile d'imaginer un prérequis écrit comme tel.

Observation n°2 : A intégrer dans la mixité fonctionnelle

Il a également été soulevé que si l'enjeu des nouvelles ZAE concerne leur monofonctionnalité alors ce prérequis pourrait être modifié (voire supprimé) et rapproché de celui sur la mixité fonctionnelle.

- Il a été énoncé qu'il est plus facile d'ajouter des cellules commerciales dans un quartier à vocation résidentielle que d'ajouter d'autres activités dans une ZAE
- Il a été rappelé que les activités économiques concernent les activités artisanales jusqu'à l'industrielles

Attention : un point de vigilance a été émis sur le fait que la mise en place d'une crèche inter-entreprise, par exemple, ne doit pas permettre d'accéder au statut de mixité fonctionnelle. Et que, pour éviter ce type de détournement, le prérequis sur la mixité fonctionnelle pourrait être conditionné d'un pourcentage (ou d'un autre levier).

Observation n°3 : élargir les ZAE existantes aux zones à revitaliser

Il a été soulevé que l'expression « requalification d'une zone d'activité existante » limite de manière plus large la revitalisation d'espace inoccupé / en friche / déjà artificialisé.

Observation n°4 : L'échelle du projet et le périmètre d'analyse

La question du périmètre pertinent d'analyse pour discuter de mixité fonctionnelle a été abordée. La mixité fonctionnelle ou sociale doit être rapprochée de l'environnement du projet, voire de l'échelle du territoire... Il est rappelé que certains labels font état d'un périmètre de 500 mètres autour du projet pour l'analyse de certains éléments.

Conclusion :

Le terme de ZAE est réducteur à la destination finale alors que les enjeux que soulèvent ce prérequis concerne surtout :

- La mixité fonctionnelle/sociale qui sous-entend également une question d'échelle par rapport au territoire
- Le renouvellement urbain, la lutte contre l'artificialisation des terres
- La situation du projet / la continuité urbaine et les enjeux liés à la mobilité (éviter les mobilités pendulaires)

Il a été recommandé qu'un GT soit organisé sur la thématique des ZAE / ou des zones.

➤ Prérequis existant :

CONTEXTE ET TERRITOIRE / « Un diagnostic territorial complet (historique, environnemental, topographique, écologique, ressources bioclimatiques, énergie, mobilités, social, économique, pollutions, agricole, paysager, architectural et urbain, des vues, réseaux **et filières énergétiques) sera support de la définition du projet »**

Observation n°1 : Un diagnostic est un préalable indispensable à la réalisation d'un projet.

Vu l'importance du diagnostic, il est proposé que ce prérequis soit redescendu au niveau cap.

Observation n°2 : Diagnostic en phase programmation

Il a été rappelé que le diagnostic doit servir de fondement au projet – comme stipulé dans le prérequis. Il doit donc être intégré/réalisé au moment de la programmation et du montage du projet.

Un moyen de justifier ce prérequis pourrait être un mémoire justificatif qui permette de recenser les liens entre le diagnostic et la conception du projet. Et cela devrait être demandé dès le niveau cap QDM.

Il a été mentionné que la formulation « sera support de la définition du projet » est adaptée et claire pour prendre en compte cette remarque.

Observation n°3 : Vulnérabilité aux changements climatiques

Il a été proposé d'ajouter la « vulnérabilité aux changements climatiques » dans les éléments du diagnostic à fournir.

➤ Prérequis existant :

CONTEXTE ET TERRITOIRE / « Les essences végétales choisies sont adaptées au contexte local. »

Il a été proposé d'ajouter la notion « d'adaptation aux changements climatiques » dans l'intitulé afin d'entamer la réflexion sur le choix des espèces face aux changements climatiques, en se demandant si « celles d'aujourd'hui sont celles de demain » sur le territoire concerné.

Il a été ajouté à cette remarque, à travers la question du choix des essences sur le long terme, de reformuler le prérequis en demandant que « La stratégie paysagère globale à long terme incluant le choix des essences a été menée en intégrant les enjeux liés au changement climatique ».

➤ Prérequis existant :

MOBILITES / « Une note présentant la stratégie pour limiter le nombre de places de stationnement dans le quartier est réalisée »

Remarque n°1 : Précisez

Il a été suggéré de préciser de quel type de stationnement il s'agissait, dans ce cas-ci des « véhicules motorisés / automobiles individuelles privées ».

Il a été indiqué que la note était un bon moyen justificatif.

Remarque n°2 : Question de l'échelle

Là aussi la pertinence du périmètre d'analyse a été évoquée.

Remarque n°3 : Alternatives

Il a été mentionné que pour compenser ces places de parkings, la ville devait garantir une stratégie concernant les TC ou les mobilités alternatives.

Remarque n°4 : Dès le niveau bronze

Il a été suggéré à de nombreuses reprises d'élargir ce prérequis au niveau bronze.

- Proposition de modification du prérequis existant :
MOBILITES / « Pour éviter les quartiers insulaires, la traversée a minima des modes doux et actifs est possible (au moins deux accès). L'ensemble des moyens de déplacements est connecté à l'espace environnant.

Remarque n°1 : Reformuler

Il a été suggéré plusieurs modifications :

- Parler de « trame viaire » et de « maillage » pour la connexion à l'environnement.
- Avis divergents sur les termes de doux et actifs. Renvoie à la nécessité de définir tous les termes. Le glissement sémantique renvoie plutôt à l'évolution des concepts urbains car il englobe les mêmes mobilités.

Remarque n°2 : Elargir

Il a été proposé d'intégrer les mobilités alternatives et les TC dans le prérequis / ou d'en créer un nouveau.

- Proposition de modification du prérequis existant :
ENERGIES / « Le plan masse est issu d'une conception bioclimatique (ensoleillement, vents, masques...) des espaces (y compris les espaces publics). Il favorise une orientation Nord/Sud des bâtiments. Pour les bâtiments d'habitation en neuf, leur épaisseur permet de proposer des logements traversants. Le rafraîchissement actif des bâtiments est limité. Une note est produite pour expliquer les différents scénarios. »

Remarque n°1 : Avis partagés sur le terme « épaisseur »

Le terme « volumétrie » est proposé. Il a été proposé de parler de « logements traversants » plutôt que de « l'épaisseur » même des bâtiments, sachant que l'objectif de ce prérequis est d'inciter à la réalisation de traversants y compris de bi-orientés.

Les avis divergeaient et certains trouvaient la formulation claire et appropriée. Il est rappelé que plusieurs PLUi récents intègrent cette notion d'épaisseur.

Remarque n°2 : Ajouter des indicateurs

Il a été proposé d'ajouter des pourcentages pour définir le nombre minimum de traversants acceptable. Notamment pour différencier les niveaux de reconnaissance bronze, argent, or.

Remarque n°3 : Préciser

Il a été proposé de préciser que l'orientation Nord/Sud concerne les logements en plus des bâtiments.

Remarque n°4 : Supprimer une partie

Il a été mentionné la suppression de la phrase « Le rafraîchissement actif des bâtiments est limité. » car elle concerne plutôt BDM que QDM. Il peut cependant être rappelé comme objectif pédagogique.

- Proposition de modification du prérequis existant :
ENERGIES / « Une estimation ~~de la production et~~ de la consommation d'énergie est faite à l'échelle du quartier et par saison. »

Il a été mentionné d'ajouter « tout usage (mobilité, espaces publics...) ».

- Proposition de modification du prérequis existant :
ENERGIES / « Une étude des ressources en énergies renouvelables locales et de récupération est réalisée à l'échelle urbaine en amont de la conception. Une réflexion sur la mutualisation des moyens de production est menée. »
- Nouveau prérequis proposé :
ENERGIES / « Les opportunités identifiées en phase étude donne lieu à une production d'EnR&R sur le quartier. »

Il a été mentionné de l'inclure dans le prérequis précédent (continuité du prérequis).

- Prérequis existant :
EAU / « Les eaux pluviales ne doivent pas aggraver la situation initiale avec étude hydraulique le prouvant (débit de fuite après aménagement égal ou inférieur au débit de fuite initial) »

➤ Prérequis existant :

EAU / « La gestion intégrée des eaux pluviales évite tous les tuyaux enterrés. »

Il a été proposé de revoir à la baisse l'exigence de ce prérequis très difficile à accorder et qui ne semble pas adapté à l'urbain dense et à l'existant.

Il a été proposé d'annuler ce prérequis pour l'urbain dense.

Il a été proposé de modifier le prérequis en « zéro rejet ».

➤ Nouveau prérequis proposé :

MATERIAUX / « Un diagnostic ressources des matériaux du site en surface mais aussi en sous-sol est réalisé (identification, caractérisation, quantification, faisabilité ou réemploi/réutilisation) et porté à connaissance des équipes. »

Il a été proposé « du site **et alentour** » dans la reformulation du prérequis.

Il a été mentionné la question du coût notamment pour le diagnostic en sous-sol.

Certains participants proposent de mettre des objectifs sur les bâtiments.

➤ Proposition de modification du prérequis existant :

GESTION DE PROJET / « Des démarches participatives **de concertation** sont organisées pendant la conception de l'opération (4 réunions au minimum) »

Certains ont évoqué les difficultés à mettre en place des démarches de concertation. Cependant la concertation reste un axe majeur d'un projet durable. Il est rappelé que la concertation n'est pas la co-construction ou la co-décision et qu'il est possible pour les équipes projets de définir le périmètre de discussion.

➤ Nouveau prérequis proposé :

GESTION DE PROJET / « La communauté locale (riverains, associations, entreprises...) participe à la définition et à la réalisation du projet. Il fait l'objet d'un diagnostic partagé et les scénarios d'aménagement sont discutés avec la communauté. Leur expertise d'usage est sollicitée en phase fonctionnement pour un bilan. »

Il a été mentionné de passer ce prérequis au niveau des moyens du référentiel.

Proposition annexe :

- Supprimer le niveau cap // attention : être prêt à refuser plus de projet, QDM ne va pas diminuer la qualité des prérequis en place, au contraire dans le futur visent à être plus restrictifs

9. CR GT / QDM Mémento : Mobilités

Le GT sur le mémento « Mobilités » s'est intéressé au sujet des « mobilités actives »

En 2021, envirobatBDM a lancé une action concernant la création du mémento QDM. L'objectif de ce mémento est de rédiger des fiches explicatives des attentes de chacun des moyens et des justificatifs attendus par l'équipe pour les valider.

Cette action, réalisée en interne par l'équipe envirobatBDM, a fait l'objet d'un GT durant le séminaire afin de partager les avancées : proposer et valider le format des fiches et avoir un retour sur le contenu de celles réalisées sur la thématique des mobilités douces et les propositions d'évolution envisagées.

Supports de travail : fiches mémento en cours de rédaction

- Observation n°1 :

Les piétons doivent être la priorité dans les aménagements pour les mobilités actives. Il faut revoir la hiérarchie du référentiel en conséquence : les moyens les concernant doivent être positionnés en premiers, avant ceux concernant les voies cyclables.

- Observation n°2 :

Il a été énoncé, à l'unanimité, la volonté d'intégrer la **notion de « confort »**, en complément de celle de sécurité, dans les moyens dédiés aux aménagements pour les modes actifs.

Cette notion de confort comprend notamment :

- La largeur des voies dédiées aux modes actifs ;
- La végétalisation de ces voies douces, et leur part de surface ombragée ;
- La protection des intempéries
- Le dénivelé de ces voies, afin qu'elles soient accessibles et confortables à pratiquer pour l'utilisateur

Le confort de l'utilisateur est à mettre en lien avec le mobilier urbain, inscrit dans la partie « espaces publics » du thème « qualité de vie et santé » du référentiel.

- Observation n°3 :

Sur la proposition de créer un moyen sur une sécurisation particulière aux abords des écoles, il a été proposé d'élargir des écoles aux équipements qui accueillent du public et créent des flux (crèches, EPHAD...).

- Observation n°4 :

Concernant le stationnement vélo, il a été mentionné par la majorité d'augmenter le nombre d'arceaux. Ce nombre doit être adapté aux usages et à l'intensité urbaine.

Ensuite, il a été proposé d'adapter ce nombre au contexte du projet (urbain, rural...).

La localisation des stationnements vélos est également un point important qui mériterait d'être abordé.

- Observation n°5 :

Il a été proposé de dédier le moyen sur la sécurisation du stationnement vélo en fonction du projet : en milieu dense, en fonction des centralités (aux alentours des gares...). La mise en place de ce type de stationnement doit répondre à une demande justifiée.

- Observation n°6 :

En termes de justificatifs des moyens, il a été énoncé :

- En phase réalisation : fournir des photos
- En phase usage :
 - Trouver des critères objectifs pour qualifier si le confort est suffisant et s'il sert à la pratique des modes doux
 - Etablir un diagnostic de la part modale à l'usage afin de voir si l'ensemble des moyens en faveur des modes doux, permet dans les faits de créer des aménagements confortables et donc pratiqués par les usagers
 - Proposer des indicateurs tels qu'un pourcentage de végétation, de surface ombragée

- Observation n°7 :

Il a été proposé de mener une réflexion sur la notion de logistique urbaine (livraisons, dernier kilomètre...).

- Observation n°8 :

Parler de trame **viaire** et de maillage.

- Observation n°9 :

Concernant la connexion des réseaux cyclables aux réseaux existants ; il a été rappelé que si le projet doit être en cohérence avec le réseau existant il peut aussi être un vecteur qui impulse la création d'une trame cyclable sur le territoire. Il faudrait revoir les moyens liés en conséquence.

10. Retours sur les murs d'expression

1^{er} mur : Le processus de passage en commission

- Etape 1 : Demande de passage

« Offrir davantage de visibilité sur les places disponibles » +1

« Définir les lieux de passage un peu plus tôt ? » +1

« Plus de clarté sur le processus de validation de date »

- Etape 2 : Validation des prérequis – 1 mois avant

« Prérequis sur le bioclimatisme : validation en phase ESQ ? » +2

« Compiqué de respecter le délai car souvent 1 mois = la durée APD... et le passage en commission idéalement se fait entre APD et PRO. Ex : pour faire le coût global il faut les données chiffrées qui arrivent une fois l'APD validé »

- Etape 3 : Référentiel / Revue de projet / Présentation du PPT – 2 semaines avant
- Etapas 4 : Passage en commission

« Pourrait-on acter +5 min pour la présentation ? Car dans les faits très peu de projet respectent les 20 min »

« Rappeler que la commission n'est pas un moment de présentation de projet mais d'échange, d'intelligence collective, d'expérience, de questionnement et que les participants doivent s'engager à rester la demi-journée » +1

2^{ème} mur : L'entrée en démarche

- Etape 1 : Demande de reconnaissance

« Chaque accompagnateur qui inscrit son projet en commission se pré-engage sur la présence à 3 commissions en tant que membre de commission sur l'année »

- Etape 2 : Devis

« Modulation du prix pour la démarche QDM en fonction de la taille de la commune, ou du projet ? »

« Indiquer dans les CGV les modalités de facturation : après la 1^{ère} commission 100% du devis »

3^{ème} mur : Libre (clôture de la démarche pour chaque opération, pistes d'améliorations, difficultés rencontrées...)

« Le maintien du niveau CAP devrait être questionné... »

« La notion d'innovation peut sembler galvaudée, est-ce que l'inventivité n'est pas plus intéressante ? » +1

« Le REX des projets BDM n'est pas assez présenté et exploité. Le temps des 100 projets BDM est bien loin... A quand le REX des 500 projets ? »